

Titre professionnel électricien(ne) de maintenance de systèmes automatisés



Titre professionnel (TP de niveau 3)

Niveau de qualification : 3 - Savoirs couvrant des faits, principes, concepts généraux

Niveau CAP, BEP

[Code Certif Info N°82458]

Avertissement : cette fiche est en état archivé

Descriptif, Objectif et Programme

Descriptif

L'électricien (ne) de maintenance des systèmes automatisés réalise des opérations de nature électrique visant à installer, maintenir ou rétablir un équipement automatisé lui permettant d'accomplir la fonction requise.

Son activité est repérée sur deux axes principaux, reflets des organisations et de la structure de l'emploi :

1. Un ensemble de tâches de type « Installation » réalisées hors exploitation de l'équipement automatisé : elles consistent à équiper ou modifier une armoire ou un coffret électrique, à le fixer, à le raccorder et à le mettre en service.
2. Un ensemble de tâches de type « Maintenance » en contexte d'exploitation : elles consistent à effectuer, sur instruction, les actions de maintenance préventive visant à prévenir l'apparition d'une défaillance électrique ainsi que les actions de maintenance corrective visant à rétablir le fonctionnement initial.

Objectif

Le (La) professionnel (le) intervient selon les directives qui lui sont fournies à partir de plans, de

schémas, de procédures et du dossier machine. Sur des équipements automatisés simples, il (elle) exerce ses activités de façon autonome. Sur des systèmes industriels automatisés plus complexes, il (elle) intervient sous le contrôle d'un responsable qu'il (elle) alerte quand l'intervention nécessite un spécialiste. L'électricien (ne) de maintenance travaille en prenant en compte les mesures de prévention des risques, en respectant l'environnement et en suivant la réglementation de tri et de traitement des déchets.

Dans un contexte « Industrie », le (la) professionnel (le) travaille en interaction avec le service production, le service méthode, le service qualité et le magasin. Dans un contexte « Service », il (elle) travaille en interaction avec les clients et les fournisseurs. Dans tous les cas, il (elle) doit rendre compte de ses interventions auprès de son responsable.

L'emploi s'exerce seul ou en équipe. L'électricien (ne) de maintenance des systèmes automatisés travaille en atelier pour les phases d'équipement d'armoires et sur site pour les phases de maintenance. Il (elle) peut être amené à se déplacer sur les différents lieux d'intervention avec un véhicule et parfois intervient dans le cadre d'astreintes. Dans des entreprises de production industrielle automatisée, il (elle) travaille en équipe et ses horaires sont souvent variables, voire postés.

Modules

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 01. Installer des équipements automatisés

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 02. Assurer la maintenance d'équipements automatisés

Poursuite et débouchés

Débouchés

- Electricien de maintenance
- Agent d'entretien d'équipements électriques
- Dépanneur électricien d'équipements industriels, électricien d'entretien en industrie

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 6519

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/6519>

Certificateur

Ministère du travail

Valideur

Ministère du travail

Ce titre remplace

Titre professionnel électricien(ne) de maintenance des systèmes automatisés
(<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-63009.html>)

Ce titre est remplacé par

Titre professionnel électricien d'installation et de maintenance des systèmes automatisés
(<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-104859.html>)

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
Information non communiquée	2020

Domaine(s) de formation

24099 : Électricité équipement industriel

Lien(s) vers les métiers (ROME)

I1302 : Installation et maintenance d'automatismes

I1309 : Maintenance électrique

Groupes formation emploi (GFE)

H : Electricité, énergie

Domaine de spécialité (NSF)

250 : Maintenance d'équipements en mécanique-électricité, dépannage de matériel électroménager

Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Texte officiel

[Arrêté du 10/12/2013](#)

Publication : 28/12/2013

Descriptif : Arrêté du 10 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 9 mars 2004 relatif au titre professionnel d'électricien(ne) de maintenance de systèmes automatisés.

Code NOR : ETSD1330858A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ETSD1330858A>

Modification : Oui

